

RAPPORT DU PRESIDENT

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1/2012

Cette étape budgétaire de l'année 2012 est tardive mais permet d'ajuster les crédits aux besoins réels de l'exercice 2012 et de retenir l'inscription de crédits nouveaux.

Le budget primitif ne fait pas l'objet de modifications et d'ajustements importants ; ce qui prouve que la prévision initiale était suffisamment fine au regard des projets et besoins de l'année. Les mouvements de crédits entre services –virements, transferts-, à l'intérieur des chapitres et chapitres-programmes votés, ont permis de réaliser les actions d'investissement et le fonctionnement courant de la Collectivité Territoriale sans demande d'autres crédits

C'est pourquoi les ajustements portent essentiellement sur des recettes complémentaires et quelques dépenses notamment en investissement

En investissement, les dépenses augmentent de 1 127 095 €.

En fonctionnement, les recettes augmentent de 2 474 595 € et les dépenses de 1 347 500 €, ce qui augmente l'autofinancement de 1 127 095 €.

Ainsi modifié, le budget territorial 2012 est porté à 26 250 707,39 € en investissement et 37 869 054 € en fonctionnement.

I – EQUILIBRE DU PROJET DE DM2

| | DEPENSES | RECETTES | TOTAL |
|----------------|--------------------|--------------------|---------------|
| Investissement | 1 127 095 € | 0,00 € | -1 127 095 € |
| Fonctionnement | 1 347 500 € | 2 474 595 € | 1 127 095 € |
| TOTAL | 2 474 595 € | 2 474 595 € | 0,00 € |

II – LES INSCRIPTIONS ET AJUSTEMENTS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1 – Les dépenses d'investissement

Les crédits de paiement sont majorés de 1,127 M€ avec les mouvements suivants :
Les travaux en régie n'ayant pu être effectués cette année sont corrigés d'un montant à la baisse

| CHAPITRE | | |
|--------------------------------------|---|--------------------|
| 040 | Réajustement des travaux en régie | -88 405 € |
| 204 | Subventions d'Equipement – ARDA aquaculture | 15 500 € |
| 23 | Programme de la Gare Maritime : projet définitif évalué au plus juste | 1 200 000 € |
| Total Dépenses Investissement | | 1 127 095 € |

2 – Les recettes d'investissement

Elles sont augmentées uniquement du virement de section à section, soit l'autofinancement complémentaire dégagé :

| CHAPITRE | | |
|--------------------------------------|--|--------------------|
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 1 127 095 € |
| Total Recettes Investissement | | 1 127 095 € |

III – LES INSCRIPTIONS ET AJUSTEMENTS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 – Les dépenses de fonctionnement

Elles sont majorées de 1,347 M€ et concernent les lignes suivantes :

| CHAPITRE | | |
|--------------------------------------|---|--------------------|
| 012 | Dotation complémentaire frais de personnel | 218 095 € |
| 65 | Dotations pour subventions complémentaires : actions territoriales au bénéfice la Régie de Transports Maritimes | 533 500 € |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 1 127 095 € |
| 67 | Charges exceptionnelles | 108 000 € |
| 68 | Provisions pour risques et charges | 487 905 € |
| Total Dépenses Fonctionnement | | 2 474 595 € |

Les dépenses de personnel ont été plus importantes que prévues au chapitre 012, considérant ces embauches sur 2012 :

- 3 agents contractuels ou de droit privé ont été nommés stagiaires et affectés à la Régie Agricole de Miquelon, à la Clinique Vétérinaire et au Centre Culturel et Sportif.
- recrutement d'un vétérinaire expérimenté et prise en charge de ses interventions lors des astreintes.
- remplacement du vétérinaire lors de ses congés annuels.
- nomination d'un agent stagiaire pour renforcer l'équipe du nouveau service de la Formation Professionnelle.
- recrutement d'agents contractuels en tant qu'observateurs lors de la campagne de récolte des coquilles Saint-Jacques.
- recrutement de 2 surveillants de plage (un seul initialement prévu).
- recrutement de 3 agents contractuels pour le remplacement des congés de longue durée et de longue maladie.
- un recrutement statutaire en qualité de responsable de la cellule financière et comptable
- recrutement de 4 agents saisonniers pour l'aménagement des sentiers de Saint-Pierre
- Prise en charge directe des animateurs du Centre Culturel et Sportif Territorial lors des vacances scolaires

Pour le chapitre 65, des travaux complémentaires non prévus au cours de la saison sur le Cabestan, des rotations supplémentaires et/ou exceptionnelles afin d'assurer un meilleur service aux usagers ont entraîné des coûts. Le budget de la Régie des Transports ne peut les assumer, eu égard aussi aux gros travaux sur les moteurs dont les financements sont eux prévus. C'est pourquoi il convient d'inscrire des crédits supplémentaires à ce chapitre.

Le chapitre 67 doit aussi être abondé, pour couvrir des frais d'intérêts moratoires d'une part. Ils couvrent aussi des frais relatifs aux jugements du 25 septembre dans les affaires « stations de refoulement » et « électrification » d'autre part.

Le chapitre 68 voit ses crédits augmentés pour créer des provisions pour risque et charges. En effet, suite aux rôles supplémentaires, des contentieux sur l'assiette ont été portés devant le Tribunal administratif de St-Pierre et Miquelon. Les chiffres communiqués par la Direction des Services Fiscaux incitent à cette inscription prudentielle de crédits.

2 – Les recettes de fonctionnement

Elles sont réajustées à la hausse pour 2,563 M€ et concernent exclusivement des recettes fiscales complémentaires. Elles proviennent des rôles supplémentaires d'impôts sur les sociétés et sur le revenu sur cette année 2012.

Les travaux en régie n'ayant pu être effectués cette année sont corrigés d'un montant à la baisse

| CHAPITRE | | |
|--------------------------------------|--|--------------------|
| 042 | Réajustement des travaux en régie | -88 405 € |
| 73 | Réajustement des recettes fiscales au vu des liquidations émises au 31/11/2012 | 2 563 000 € |
| Total Recettes Fonctionnement | | 2 474 595 € |

IV – LE BUDGET TERRITORIAL APRES LA DM1

A ce stade des étapes budgétaires, le budget territorial s'établira comme suit :

| EQUILIBRE | BUDGET 2012 |
|---|--------------------|
| <u>Fonctionnement</u> | |
| RECETTES REELLES | 36 435 459 € |
| DEPENSES REELLES | 31 258 145 € |
| Marge d'autofinancement brut | 5 177 314 € |
| <u>Investissement</u> | |
| RECETTES REELLES | 18 139 798,39 € |
| DEPENSES REELLES | 24 817 112,39 € |
| Besoin de financement | 6 677 314 € |
| Produit des emprunts | 1 500 000 € |
| Virement de fonctionnement – Financement Budget 2012 | 5 177 314€ |
| Equilibre du Budget Territorial 2012 | 0,00 € |

Les grandes masses du budget territorial 2012 se répartissent comme suit :

| | Recettes | Dépenses |
|-----------------------|------------------------|------------------------|
| Fonctionnement | 37 869 054 € | 37 869 054 € |
| Investissement | 26 250 707,39 € | 26 250 707,39 € |
| TOTAL | 64 119 761,39 € | 64 119 761,39 € |

En conclusion, je vous propose :

- d'approuver les inscriptions diverses portées au rapport en crédits de paiement ;
- d'arrêter le volume budgétaire de la DM1/2012 au montant de 2 474 595 € en dépenses et en recettes, ce qui amène le volume du budget territorial, pour l'année 2012, à 64 119 761,39 € ;
- d'autoriser les virements et transferts nécessaires à l'exécution budgétaire et de confirmer le vote par chapitre ;
- d'inscrire une augmentation de 1 127 095 € au titre du virement de section à section aux chapitres 021 (recettes d'investissement) et 023 (dépenses de fonctionnement) ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président,

Stéphane ARTANO



=====
Service des Finances
=====

Séance officielle du 18 décembre 2012

DELIBERATION N° 274/2012

SAINT-PIERRE et MIQUELON
Reçu à la Préfecture
Le20 DEC. 2012.....

DECISION MODIFICATIVE N°1/2012

- VU la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU l'instruction budgétaire et comptable M52 ;
- VU le vote du budget primitif 2012 en séance du 13 avril 2012 ;
- VU le projet de décision modificative budgétaire n°1/2012 ;
- VU l'avis de la commission consultative permanente ;
- SUR** le rapport de son Président ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

L'ASSEMBLEE TERRITORIALE :

- Approuve la décision modificative n°1 de la collectivité pour l'exercice 2012, tel qu'elle a été présentée par son Président ;
- Arrête le volume budgétaire de la DM1/2012 au montant de 2 474 595 € en dépenses et en recettes, ce qui amène le volume du budget territorial, pour l'année 2012, à 64 119 761,39 € ;
- Autorise les virements et transferts nécessaires à l'exécution budgétaire et confirme le vote par chapitre ;
- Approuve une augmentation de 1 127 095 € au titre du virement de section à section aux chapitres 021 (recettes d'investissement) et 023 (dépenses de fonctionnement).
- Donne délégation au conseil exécutif pour l'attribution des crédits de subventions destinés aux associations et autres organismes et votés au titre du présent rapport dans la limite des crédits inscrits aux chapitres 204 et 65.
- Vote la décision modificative n°1/2012 au niveau du chapitre pour la section d'investissement et la section de fonctionnement.

Adoptée

14 voix Pour
04 voix Contre
00 abstention
Conseillers élus : 19
Conseillers présents : 16
Conseillers votants : 18

Transmis au représentant de l'Etat

Le 20 DEC. 2012

Publié le 21 DEC. 2012

ACTE EXECUTOIRE

Le Président,
Stéphane ARPANO

PROCEDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre et Miquelon
Adresse : BP 4200 – Code postal : 97500 – Ville : Saint-Pierre et Miquelon
Tél. 05 08 41 10 30 – Télécopieur 05 08 41 27 12